

Carte Vigilance atmosphérique : vérifier les mesures mises en place dans votre département

Accéder au Service en ligne

Ce site informe sur les prévisions des épisodes de pollution de l'air ambiant et les procédures que le préfet décide de mettre en œuvre lors de ces épisodes.

Il est mis à jour dès qu'une procédure est décidée. Par exemple la circulation différenciée.



**Ville de
Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00